

L'INSTITULIEN

N°03 | Mars 2013



SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE



Communiquez
avec de nombreux
contacts



Gérez en toute
liberté les informations
de votre profil



Créez gratuitement
vos propres réseaux
et rejoignez un grand
nombre de réseaux
de la santé



Recherchez des
offres de recrutement
et constituez votre
nouveau plan de
carrière

MÉDICAPÉDIA
SANTÉ PUBLIQUE

Informez-vous grâce à la base de connaissances et
participez à son enrichissement en devenant rédacteur

Partenaire officiel de la Fédération Hospitalière de France, **Réseau Pro Santé** est un réseau social dédié aux professionnels de la santé, du médical, du paramédical et de l'administratif.

Ses membres peuvent créer et adhérer à des réseaux publics et privés de tous types.

Le site propose des milliers d'offres de recrutement, d'emploi, de stage, de formation, de remplacement, de cession, en exercice libéral et humanitaires.

Réseau Pro Santé dispose également d'une base de connaissances, à travers ses rubriques Médicapédia (encyclopédie médicale) et santé publique.



Rejoignez le réseau en vous
inscrivant gratuitement sur
www.reseauprosante.fr

SOMMAIRE

■ Editoriaux	04
<ul style="list-style-type: none"> • Le mot du Président • Edito 	
■ Les expériences en IFMK	06
<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation d'une formation par projet à la démarche qualité en kinésithérapie • Introduire un stage à l'étranger dans le parcours de formation clinique des étudiants en masso-kinésithérapie • Expériences de stage à l'étranger pour les étudiants de l'IFMK de Rennes 	
■ Les actions du SNIFMK	18
<ul style="list-style-type: none"> • « Le changement c'est (peut-être) pour maintenant » A propos de la réingénierie du Diplôme de masseur-kinésithérapeute. • Communiqué du SNIFMK du 29 janvier 2013 	
■ La journée des formateurs	24
<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} rencontre des formateurs en IFMK 	
■ La journée des IFMK	26
<ul style="list-style-type: none"> • 4^{ème} journée des IFMK 	
■ Le billet d'humeur	28
■ Les arrivants et les partants	29
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'un nouvel IFMK en Aquitaine, à DAX • Le départ d'Alain LEROY de l'IFMK d'Orléans 	
■ Dernière minute avant parution	32
<ul style="list-style-type: none"> • Réingénierie du diplôme de Masseur-Kinésithérapeute 	
■ Les annonces de recrutement	33

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE
c/o IFMK 92 Rue Auguste Blanqui 13005 MARSEILLE
Tél : 04 96 12 11 11 / Courriel : snifmk@gmail.com

Directeurs de publication :
Arnaud SIMON, Valérie LOZANO, SNIFMK

Editeur et régie publicitaire :
Macéo éditions, M. Kamel TABTAB, Directeur
Tél : 01 53 09 90 05 - 11, bd Ornano - 75018 Paris
maceoeditions@gmail.com | www.reseauprosante.fr

Imprimé à 5000 exemplaires. Maquette et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec un grand plaisir que je vois paraître le 3^{ème} numéro de « L'Institutien ». Cela veut dire que ce qui était un « pari » au début a trouvé ses marques et va perdurer dans le temps. Ce magazine se veut le lien entre les IFMK et surtout, de par sa diffusion, veut faire connaître ce qui se fait et se pratique dans nos instituts, au niveau des dispositifs pédagogiques ou expériences innovantes mis en place. Il permet de rapprocher nos différents IFMK et d'améliorer leur communication.

C'est Valérie LOZANO de Bordeaux et Arnaud SIMON de Marseille qui ont la lourde tâche de la parution de l'Institutien suite au départ de Luc BOUSSION.

La 3^{ème} journée du SNIFMK à Bordeaux a été un succès. Remerciements encore à Valérie LOZANO qui en a été la grande ordonnatrice. La 4^{ème} journée aura lieu cette année chez nos collègues nordistes à Lille. Merci par avance à Bruno LELEU et Michel PAPAREMBORDE qui sauront, je n'en doute pas, nous accueillir avec toute la chaleur du Nord.

L'année 2012 qui s'est achevée aura vu le départ de l'IFMK d'Orléans d'Alain LEROY qui a fait valoir ses droits à la retraite. Qu'il soit ici remercié pour tout ce qu'il a pu apporter à la profession au cours de toutes ces années.

A l'heure où j'écris ces lignes, l'arbitrage ministériel vient de tomber avec une reconnaissance du diplôme d'Etat au grade de licence... Il reste donc encore beaucoup de travail et d'énergie pour faire en sorte de ne pas laisser cet arbitrage en l'état pour que soit intégrée dans tous les IFMK l'année préparatoire universitaire et que le diplôme d'Etat soit reconnu à sa juste valeur c'est-à-dire à un autre grade que celui où l'on veut l'y enfermer.

2013 sera donc encore une année d'âpres discussions et nécessitera de notre part beaucoup d'énergie, conjointement avec les autres organisations syndicales et professionnelles, mais restons optimistes et ne baissons pas les bras.

Bonne lecture à tous.

Philippe SAUVAGEON
Président du SNIFMK

EDITO

« Chers lecteurs et lectrices,

« En ces périodes de bouleversements tous azimuts et de réforme annoncée de la formation des masseurs-kinésithérapeutes, il semble plus que nécessaire de s'exprimer et pour ce faire, de se doter de moyens de communications. »

C'est en ces termes que Luc Boussion présentait le premier numéro de l'Institutien, et force est de constater qu'ils sont toujours d'actualité.

Il y a un an et demi, sous son impulsion, est ainsi né l'Institutien, et nous reprenons le flambeau pour continuer à faire vivre cet outil de communication.

Cet outil est celui de tous, directeurs, formateurs et intervenants en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie. Ses objectifs restent identiques : favoriser les échanges d'expériences entre IFMK, faire part de nos interrogations sur la formation en masso-kinésithérapie et son devenir, communiquer sur les activités du SNIFMK.

Dans un contexte complexe, en cette année 2013, qui sera certainement l'année du changement, nous espérons que ce nouveau numéro vous permettra d'appréhender les travaux et les réflexions menées par les instituts.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont accepté de proposer des articles et nous profitons de cet édito pour insister sur l'importance de votre participation en proposant de futurs articles pour que l'aventure continue. Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse suivante : institutien@yahoo.fr

Nous vous souhaitons à tous, une année 2013 heureuse, dynamique et fructueuse, et une « Bonne lecture à tous et au prochain numéro » !

Arnaud SIMON
Valérie LOZANO
Directeurs de publication de l'Institutien

LES EXPÉRIENCES EN IFMK

Expérimentation d'une formation par projet à la démarche qualité en kinésithérapie

Tristan LIVAIN (PTO, MSc), **Jacques VAILLANT** (PT, PhD), **Nicolas PINSAULT** (PT, PhD)
IFMK du CHU de Grenoble

Introduction

Une formation élémentaire à la démarche qualité en kinésithérapie est expérimentée depuis l'année universitaire 2010/2011 à l'école de kinésithérapie du CHU de Grenoble. Le point de départ de notre réflexion est que la prise en charge en kinésithérapie d'un patient repose sur un bilan diagnostique de kinésithérapie permettant d'évaluer ses besoins, de lui proposer un traitement adapté, d'appliquer le traitement, d'en contrôler l'exécution, puis d'en mesurer les effets afin d'évaluer la réponse aux besoins initiaux du patient et le cas échéant de fixer de nouveaux objectifs. Nous pouvons donc constater des similitudes entre les processus théoriques d'une démarche thérapeutique et d'une démarche d'amélioration de la qualité d'un service. En initiant les futurs professionnels à la qualité et à sa méthodologie (cf. annexe 1), l'ambition est de favoriser l'amélioration de la qualité de la prise en charge des usagers ainsi que l'intégration des kinésithérapeutes dans l'administration du système de santé.

Présentation

Nous avons placé cet enseignement en début de troisième année (ou semestre 7). Nous avons choisi de l'inscrire, autant que possible, dans un modèle théorique d'apprentissage constructiviste. Six heures de cours magistraux ont été consacrées à l'apport des connaissances élémentaires en management des ressources humaines ainsi qu'en qualité. Puis, à partir des acquis théoriques et des ressources documentaires mises à disposition, nous avons proposé aux étudiants un projet d'appropriation en travaux dirigés. Les thèmes retenus étaient « l'amélioration de la qualité du stage de recherche » en 2010/2011 et « l'amélioration de la qualité de leur formation clinique » en

2011/2012. L'exercice devait permettre le positionnement des étudiants en acteurs effectifs et non pas virtuels d'une démarche d'amélioration. Seule la trame du projet a été donnée aux étudiants afin qu'eux-mêmes définissent, renseignent, formalisent, conçoivent, exécutent, analysent au cours des différentes étapes le processus engagé pour enfin être en mesure de proposer des améliorations. Il avait été initialement contractualisé avec les étudiants que cette démarche qualité leur appartenait ; la régulation de l'enseignant relevait dès lors essentiellement de la coordination de projet. Les 54 étudiants concernés ont été répartis en trois groupes avec des missions clairement définies et programmées. Chaque groupe

de travail a bénéficié de quatre heures de travaux dirigés au minimum ainsi que d'une heure trente de restitution commune. L'élaboration finale du rapport était à la charge de l'enseignant/responsable de projet et devait être remis au Comité de pilotage de la démarche qualité. Le projet programmatique était de permettre aux étudiants l'appropriation :

- des savoirs théoriques enseignés ;
- de l'animation et de la gestion intra-groupe et intergroupe ;
- de la définition, de l'écriture de processus et procédures ;
- de la conception d'un outil d'enquête ;

- de l'utilisation d'un tableur ;
- de l'analyse de données ;
- de la discussion et de la critique de résultats d'enquête ;
- de la formalisation constructive d'idées, de réflexions, de propositions ;
- de la prise de conscience des limites de tout système d'activités qu'elles soient temporelles, organisationnelles, ou encore financières.

La fiche de synthèse (cf. annexe 2) permet de suivre et comprendre la démarche réalisée. Les propositions émises ont été prises en considération dans la limite des contraintes réglementaires.

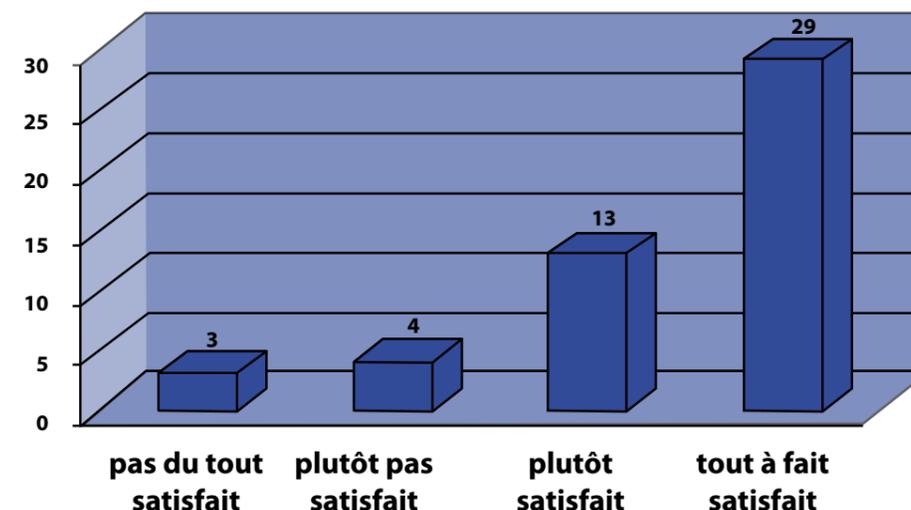
Analyse

Les élèves ont pu exprimer leur capacité à intégrer les savoirs théoriques et à les appliquer, Pour certains étudiants, ceci a constitué une première, utile dans le cadre de leur propre travail de recherche scientifique.

Un questionnaire de satisfaction a été renseigné anonymement par les étudiants au terme du projet.

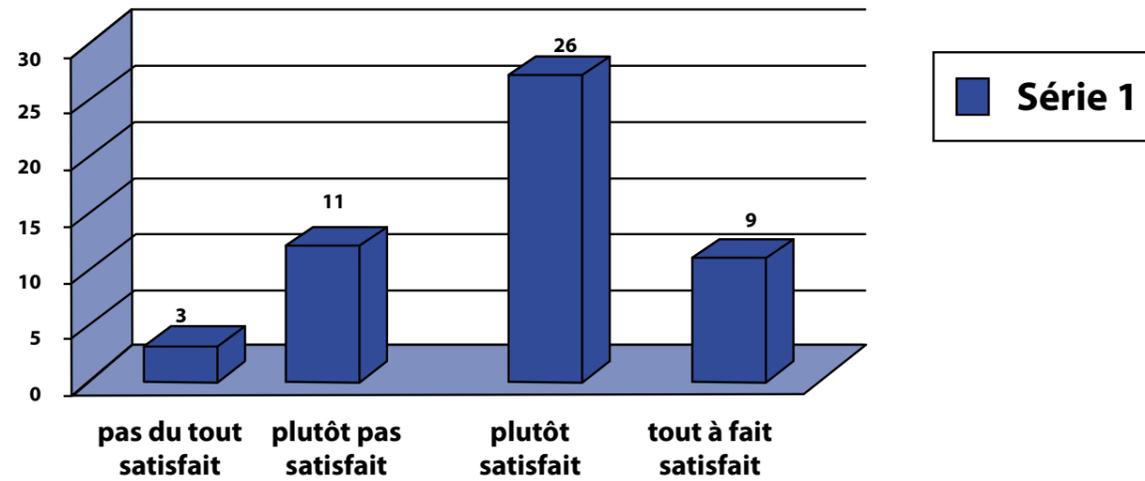
49 questionnaires sur 54 ont été retournés.

Intérêt d'une formation participative par projet



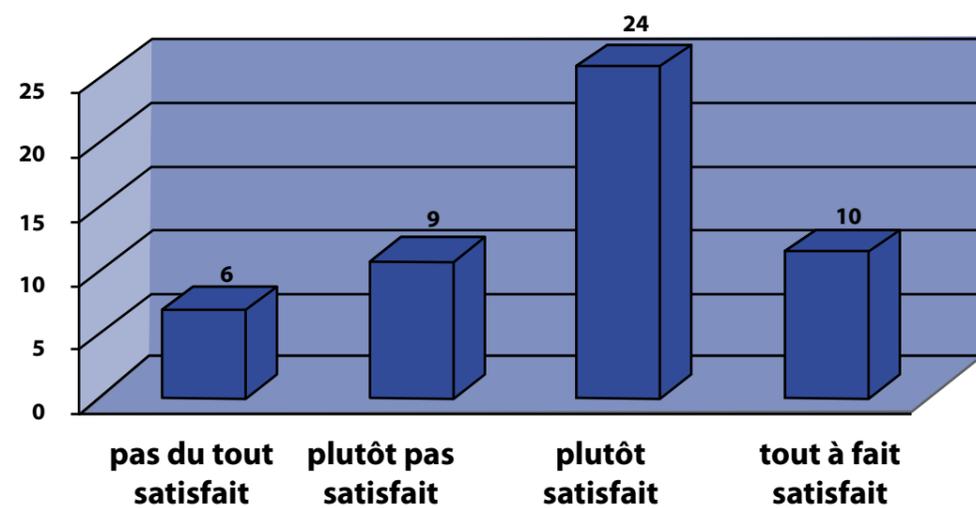
42 étudiants sont satisfaits de l'intérêt d'une formation participative par projet contre 7 qui ne le sont pas.

Savoirs théoriques fournis



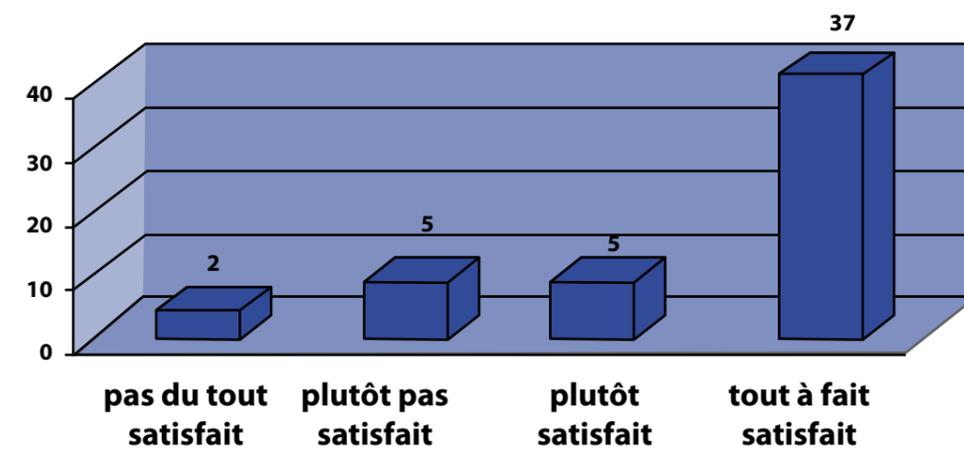
35 étudiants sont satisfaits des savoirs théoriques fournis contre 14 qui ne le sont pas.

Savoir-faire acquis



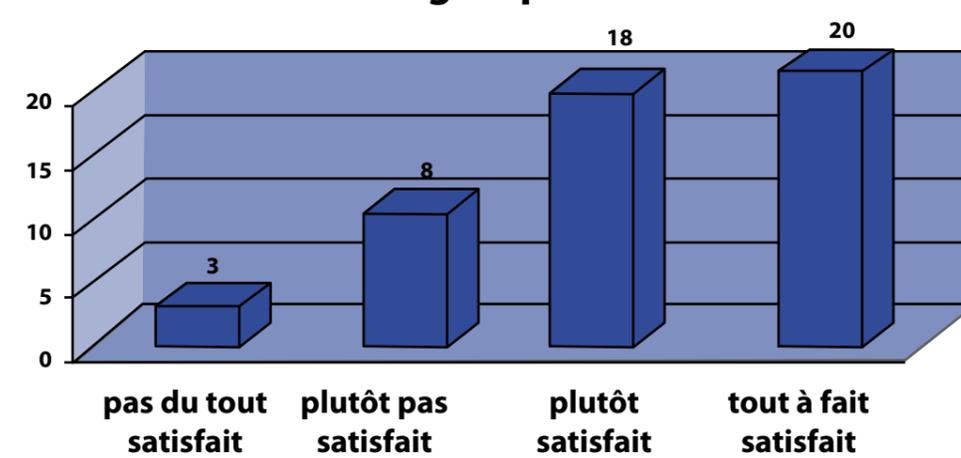
34 étudiants sont satisfaits du savoir-faire acquis contre 15 qui ne le sont pas.

Thème du projet



42 étudiants sont satisfaits du thème du projet contre 7 qui ne le sont pas.

Réalisation du projet de formation en groupes de T.D.



38 étudiants sont satisfaits de la réalisation du projet de formation en groupe de TD contre 11 qui ne le sont pas.

D'après les étudiants, le projet aurait mérité d'être davantage étalé dans le temps ce qui eut permis une meilleure appropriation de la démarche d'amélioration de leur part et donc une participation plus homogène.

Conclusion

L'expérimentation tend à démontrer, si besoin est, l'intérêt et l'aptitude des étudiants à s'impliquer dans une formation par projet. Toutefois les contraintes programmatiques sont telles qu'en l'état, ce mode d'apprentissage atteint facilement ses limites et donc son efficacité. Il n'est pas concevable de chercher à favoriser le développement de l'esprit critique, du questionnement, de la problématisation, de la conceptualisation des élèves s'il ne leur est pas accordé, pas plus qu'aux formateurs, le minimum de temps nécessaire. L'équipe pédagogique devra donc réfléchir à la poursuite de cet enseignement et de ses modalités, notamment dans le cadre de la réforme de la formation à venir.

Annexe 1

Champs	Critères	Marqueurs	Références
Démarche qualité santé	Moyens mis en œuvre pour améliorer l'ensemble des caractéristiques du service rendu au patient qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire les besoins explicites et implicites	Evaluation des pratiques professionnelles Mise à jour des compétences Partage des compétences Communication, relation	HAS IFDQS Série des normes ISO 9000 Norme ISO 8402 Chabot Wittorski Cohendet Gatto Honorat Bouget

La démarche qualité en santé, d'après T. LIVAIN

Annexe 2

Fiche de synthèse :

Avertissement : la démarche d'amélioration de la qualité de la formation clinique en masso-kinésithérapie est un exercice de formation par projet dont l'objectif est d'initier les étudiants de troisième année de l'EKCHUG à la qualité.

La formation clinique constitue la moitié de la formation professionnelle en masso-kinésithérapie répartie entre la fin de la première année de formation ou L2 MK-APAS et la fin de la troisième année de formation ou M1 MK-APAS. La formation clinique est composée de sept stages durant 2 à 5 semaines répartis sur 3 années de formation dont les objectifs sont :

- Mettre en œuvre un raisonnement clinique.
- Mettre en pratique les connaissances théoriques.
- Appliquer le processus kinésithérapique.
- S'immerger dans le monde professionnel et s'y confronter.

- Développer les capacités relationnelles (entre professionnels et avec le patient).
- Accroître l'autonomie de l'étudiant.

Il existe dans la formation clinique 6 champs qui forment le « parcours » de l'étudiant dans sa formation clinique. Ce sont les champs : ambulatoire, neuromusculaire, musculo-squelettique, gériatrique, pédiatrique et de médecine interne ainsi qu'un champ libre dit « hors clinique ».

Il est possible de réaliser une partie de la formation clinique à l'étranger (Erasmus ou autre) ainsi qu'en dehors de la région grenobloise. Différentes possibilités sont offertes à l'étudiant, il peut réaliser son stage dans le secteur public, privé ou associatif.

L'étudiant doit rendre des travaux écrits qui constituent un enjeu majeur dans le cursus de sa formation clinique et qui permettent de valider ses années de formation.

Les modalités d'évaluation sont la mise en situation professionnelle ainsi que l'évaluation du stage selon la feuille dédiée, commune aux instituts de formation de la région Rhône-Alpes.

Les justifications de cette démarche d'amélioration sont :

- Evaluer l'utilité, la pertinence des terrains de stage.
- Identifier les points positifs, les points perfectibles, proposer des améliorations.
- Favoriser l'identification des objectifs de chacun (étudiants, équipe pédagogique, kinésithérapeutes référents).
- Favoriser la communication entre les différents intervenants de la formation clinique.

Le comité de pilotage est composé de son président (le directeur de l'EKCHUG), du responsable pédagogique de la formation clinique, du chef de projet et des correspondants qualités désignés par les 54 étudiants de troisième année, tous acteurs de la démarche.

Les thèmes évalués sont :

- La gestion des stages par l'équipe pédagogique.
- L'évaluation de la formation clinique.
- La variété des divers champs de stage.
- La durée, le nombre et la répartition des stages tout au long du cursus.
- Le suivi psychologique de la formation clinique.
- La participation de l'équipe kinésithérapique, paramédicale et médicale à l'accueil et l'intégration de l'étudiant.
- L'autonomie donnée à l'étudiant.
- Le temps consacré à la formation de l'étudiant.
- Le nombre et la diversité des patients pris en charge par l'étudiant.
- L'utilité du livret de formation clinique.

Calendrier :

- 2 septembre : renseignement de la méthode.
- 9 septembre : élaboration des outils d'enquête.
- 23 septembre : élaboration des outils d'enquête.
- 20 octobre : prétest, finalisation et diffusion du questionnaire d'enquête.
- 3 et 7 novembre : analyse des résultats. Production des propositions d'amélioration.
- 18 novembre : synthèse des travaux des acteurs qualité.
- 2 janvier 2012 : remise du rapport rédigé par le chef de projet au président du comité de pilotage.

Synthèse des propositions :

Constat N°1 : Les notes de mise en situation professionnelle ainsi que les notes de stage ne sont pas assez prises en considération dans le cursus de formation.

Proposition N°1 : Création d'une U.E « pratique professionnelle » validée pour 50 % par les Grands Oraux Pratiques, Cliniques et de Kinésithérapie (GOP, GOC, GOK) et pour 50 % par les notes de stage et de mise en situation professionnelle sans possibilité de compensation pour une moyenne respective inférieure à 7/20.

Constat N°2 : Les objectifs de stage ne sont pas assez clairs et se limitent à des objectifs pédagogiques.

Proposition N°2 : Rédiger un livret des compétences pratiques, technologiques ou professionnelles spécifiques au champ dans lequel s'inscrit le stage. Ce livret est à rédiger en concertation entre les tuteurs de stage et l'équipe pédagogique.

Constat N°3 : L'alternance entre périodes de cours théoriques à l'école et stage de formation clinique n'est pas assez régulière.

Proposition N°3 : Alternier deux mois de formation théorique et un mois de formation clinique en K2 et K3.

Constat N°4 : Le retour de stage est un besoin. Pour autant, ce retour pour l'ensemble de la promotion avec un psychologue tel qu'il est conçu actuellement n'est pas pertinent.

Propositions N°4 et 4bis : Bénéficier d'un accès individuel à un psychologue lorsqu'un étudiant en fait la demande ou lors d'une permanence définie. Renseigner un questionnaire de satisfaction après chaque stage clinique à remettre au responsable école lors d'un retour oral.

Constat N°5 : Un entretien avec le MK référent en début et en fin de stage n'est pas toujours suffisant

Proposition N°5 : Un entretien intermédiaire avec le MK référent +/- le responsable école du stage devrait être systématique.

Critique de la méthode : Le questionnaire d'enquête est trop long sans pour autant pouvoir prétendre couvrir l'ensemble des problèmes liés à la formation clinique. Il devrait être repris pour aborder de manière plus précise les différents aspects de la formation clinique. Les étudiants qui ont répondu à l'enquête n'avaient pas finalisé leur formation clinique puisqu'il leur restait à valider encore 3 stages. Il eut été plus pertinent d'évaluer la qualité de la formation clinique une fois celle-ci achevée.

Introduire un stage à l'étranger dans le parcours de formation clinique des étudiants en masso-kinésithérapie de Marseille

Dans l'esprit des étudiants, "stage à l'étranger" peut avoir plusieurs connotations. Cela va du stage dans les DOM-TOM au stage dans un cadre humanitaire. Il est parfois nécessaire de préciser que les DOM-TOM font partie intégrante de la France et qu'ils ne constituent pas un stage à l'étranger. Les motivations des étudiants sont franchement différentes entre effectuer un stage à la Martinique et un stage au Togo.

De nombreux IFMK en France offrent la possibilité à leurs étudiants d'effectuer une partie de leur formation clinique à l'étranger.

A Marseille, sur les cinq dernières années, des étudiants ont pu partir au Sénégal, au Vietnam, au Togo, au Laos, au Bangladesh. Ce qui représente environ 4 étudiants par an, tout en précisant que la demande des étudiants est de plus en plus forte chaque année (pour l'année 2013 nous avons 15 candidatures !!!!).

On peut d'ores et déjà faire la différenciation entre les terrains de stage à l'étranger qui sont récurrents, c'est-à-dire habitués à recevoir des étudiants en masso-kinésithérapie français (comme le CNAO de Lomé) et des nouveaux terrains de stage comme l'hôpital d'Hanoï. L'agrément et le choix de faire partir des étudiants à l'étranger sont évidemment sensibles à ce dernier point.

Côté texte légal

L'arrêté du 23 mai 2011 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute stipule que "les terrains de stage sont agréés an-

nuellement par le directeur de l'institut de formation après avis du conseil pédagogique". On y retrouve des indications quant aux lieux, aux types, aux indemnités perçues par les étudiants, aux critères de validation mais aucun mot sur l'introduction de la formation clinique à l'étranger dans le parcours de l'étudiant. Seule la notion de distance est évoquée dans le remboursement des frais de transport : "sur la base d'une distance maximale aller retour de 1200 kilomètres effectués dans un véhicule d'une puissance fiscale au plus égale à 5cv". Le stage devant se réaliser en France pour être indemnisé des frais de déplacements.

Faute d'information précise, sur quels critères se baser pour agréer un stage à l'étranger et y envoyer des étudiants ?

En premier lieu, l'étudiant qui désire effectuer un stage à l'étranger ne peut partir qu'au cours de sa 3^{ème} année. Il doit constituer très tôt un dossier avec les parties suivantes :

- Présentation du pays (géographie, population, contexte socio-économique, contexte politique) ;

- ⊗ Présentation de la structure dans laquelle se fera le stage (type de structure, personnel médical, personnel paramédical, population de patients accueillis) ;
- ⊗ Présentation de la personne qui encadre l'étudiant au sein de la structure ;
- ⊗ Présentation de l'association avec laquelle l'étudiant est en lien (dans le cadre d'une association humanitaire) ;
- ⊗ Présentation des objectifs et du projet de l'étudiant ;
- ⊗ Présentation du financement (voyage, hébergement, nourriture, vaccins, ...) ;
- ⊗ Présentation des vaccinations obligatoires.

Une fois le dossier constitué, l'étudiant soutient son dossier devant un jury afin de présenter son projet. Dans le cas d'un dossier qui reçoit l'approbation du jury, le nouveau terrain de stage est soumis au conseil pédagogique suivant pour avis.

Du point de vue des étudiants

Le 10 septembre 2012 : premier jour de stage à l'hôpital Viet Duc de Hanoi.

C'est sous une chaleur étouffante que nous avons assisté à une greffe de peau sans anesthésie, au rasoir, et dans une des grandes salles du service d'orthopédie, qui accueille une quinzaine d'autres patients, dont des enfants. Bienvenue dans le monde hospitalier vietnamien !

Étudiantes en 3^{ème} année de kinésithérapie à Marseille, nous avons eu la chance de pouvoir vivre une expérience très

enrichissante sur le plan humain en travaillant 5 semaines au rythme des infirmières et infirmiers vietnamiens. Une journée de travail de 10 heures n'était pas suffisante pour nous permettre de voir tous les patients. Le service d'orthopédie de l'hôpital Viet Duc accueille environ 150 patients pour environ 130 lits dans des salles communes (...). Ici, pas de chambre particulière, ou du moins, seulement pour ceux qui peuvent se le permettre. Tous les pansements sont ouverts à 9h pour la visite des médecins et internes, puis mis à neuf sous les regards des familles et des patients voisins (non sans nausées...).

N'ayant pas la même « kinésithérapie », voire une absence de kinésithérapie à l'hôpital, nos prises en charges ont été appréciées et très largement remerciées de sourires inoubliables.

Ces 6 semaines ont été ponctuées de week-ends hors de la vivante et bruyante ville de Hanoi. Destinations : un havre de paix et 7^{ème} nouvelle merveille du monde : la Baie d'Halong ; puis Sapa : vaste campagne dans laquelle nous avons marché 2 jours au cœur des rizières ; enfin, la Pagode des Parfums : montagne de temples et lieux de cultes tous plus luxueux les uns que les autres...

A l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas comment remercier tous les gens que nous avons côtoyés durant ce séjour et qui nous ont fait découvrir un pays et une culture pleine de gentillesse, de sourires et d'humanité parfois si difficiles à trouver en Occident. Cam eun yo !

Après le stage ?

Les stages à l'étranger sont souvent, sinon tout le temps, très enrichissants pour l'étudiant. Il apparaît ainsi primordial que celui-ci en fasse un exposé à son retour à l'IFMK qui peut prendre la forme d'une présentation orale où sont invités les différentes promotions, les partenaires qui ont pu donner du matériel dans un cadre

humanitaire ou tous MKDE intéressés par la masso-kinésithérapie à l'étranger. Afin de ne pas perdre les liens qui se tissent au fur et à mesure des stages successifs, il est nécessaire d'assurer un suivi des données récoltées et de constituer ainsi un réel réseau de formation clinique en masso-kinésithérapie à l'étranger.

Luc MAYNARD
Arnaud SIMON
Maëlle UNFER
Sophie YVORRA

Expériences de stages à l'étranger pour les étudiants de l'IFMK de Rennes

La volonté d'ouverture vers l'international constitue depuis maintenant 7 ans un axe fort du projet pédagogique de l'IFMK de Rennes. Comme pour beaucoup de projets, ce sont des circonstances, des rencontres qui ont permis ce développement. C'est le cas notamment de la visite du directeur de l'IFMK de Rennes au TOGO en 2005 qui a permis la mise en place d'une convention de jumelage avec l'ENAM de Lomé. C'est le cas également du partenariat avec l'institut Parnasse Deux Alice de Bruxelles qui nous a incité à demander la charte Erasmus que nous avons obtenue en 2008. L'attrait des étudiants pour ce type d'expériences a aussi été un élément déterminant pour la réussite de ce projet.

Chaque année, quelques-uns des étudiants de l'institut (10 % de l'effectif) ont la possibilité d'effectuer un stage clinique de 7 à 12 semaines dans un pays étranger.

Ces stages réservés aux étudiants de 3^{ème} année se déroulent durant l'été ou lors de la période de Janvier/Février en Europe sous la forme de contrat

Erasmus, au Togo, au Sénégal, au Maroc, en Australie, USA, Nouvelle-Zélande.

L'organisation de ces stages est la même que pour tout autre et passe par un échange de conventions : agrément des personnes encadrantes et des lieux. L'étudiant est soumis aux mêmes nécessités : investissement, professionnalisme et validation des compétences.

Les stages à l'étranger se présentent sous 3 formes distinctes.

La première et la plus ancienne date de 2006. Elle est née d'un partenariat entre l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux (ENAM) du Togo à Lomé et l'IFMK de Rennes.

Les formateurs de l'ENAM, par les contacts entretenus sur le terrain, ont permis à nos étudiants de poursuivre leur apprentissage au sein des hôpitaux universitaires de Lomé ainsi qu'auprès des professionnels dans des établissements à l'intérieur du pays.

En 2009, après le dépôt de dossiers, notre établissement a reçu l'agrément pour l'octroi de 2 bourses d'étude sous l'égide d'« Erasmus ». Ces bourses pour 3 mois de stage se déroulent pour l'instant en Allemagne, Espagne et surtout en Belgique car il n'y a pas de barrière linguistique.

Le placement des étudiants se fait dans des services et des établissements de soins par l'université du pays avec laquelle des accords d'échange ont été établis au préalable. Par souci de réciprocité, notre institut permet la venue d'étudiants étrangers dans des établissements accueillant habituellement nos étudiants. Seuls les stages sont possibles et donnent lieu à des ECTS ; il n'est pas encore possible d'accueillir des étudiants pour un cycle complet d'études.

La 3^{ème} possibilité d'effectuer des stages à l'étranger est très « classique » puisqu'elle consiste à effectuer des « training periods » dans des cabinets de physiothérapeutes en Australie, en

Nouvelle-Zélande ou aux Etats-Unis ou bien des stages en établissement au Sénégal à Dakar, au Maroc à Casablanca. Les contacts ont été noués par l'intermédiaire de formateurs travaillant pour l'IFMK de Rennes ayant fait des formations continues in situ ou par des recherches personnelles des étudiants ou encore par des liens professionnels des formateurs.

Pour tous ces stages, les agréments ont été donnés car les différents lieux répondent aux critères de l'Institut :

- ☒ Les établissements reçoivent des étudiants et les professionnels bénéficient de formations ;
- ☒ Des correspondants tuteurs sont identifiés ;
- ☒ La logistique est connue ;
- ☒ Les validations sont prononcées selon les critères de l'Institut.
- ☒ Les étudiants sont assurés comme pour n'importe quel stage clinique.

Quelques visites ont été effectuées (Australie, Maroc, Togo), d'autres sont à venir (Sénégal) par des formateurs de l'Institut.

La sélection des étudiants se fait par un jury (directeur et responsable de la formation clinique) sur la motivation, le mérite (notes et appréciations de stage) et aussi sur la maîtrise de la langue pour les étudiants allant dans un pays non francophone ; le niveau est évalué par un organisme formateur spécialisé.

Ces stages correspondent à une volonté d'ouverture de l'institut qui cherche à

offrir une formation innovante pour ses étudiants. Ces stages sont proposés comme expérience professionnelle marquante et également comme moment de vie et de partage.

La sélection cherche à gratifier des étudiants méritants, ayant besoin de se mettre dans une situation de moindre confort mais cependant maîtrisée pour grandir professionnellement.

Ces « ambassadeurs » doivent présenter un certain nombre de capacités d'ouverture, de recherche, d'adaptabilité et de partage.

Ils maîtrisent déjà un certain nombre de techniques car ils peuvent aider à l'amélioration et à la connaissance des équipes assurant l'accueil.

En conclusion, cette expérience de stages à l'étranger est très riche à différents points de vue. Le bilan est au final très positif. Toutefois, il ne faut pas en méconnaître les contraintes. La charge administrative est importante, pour un nombre limité d'étudiants. Le nombre d'étudiants intéressés est grand, les critères de sélection ne sont pas si évidents. L'impact budgétaire n'est pas à négliger : cours de langue, visites sur le terrain du responsable de la formation clinique. Par contre, des subventions d'aide à la mobilité offertes par le conseil régional de Bretagne permettent d'éviter, en grande partie, une sélection par l'argent. Le stage à l'étranger constitue pour l'étudiant une expérience très forte sur le plan personnel. La responsabilité de l'IFMK est de s'assurer que ces stages sont des « vrais stages » contribuant à leur formation professionnelle.

Propos de la tutrice australienne :

"I find it useful particularly as in teaching the student, the parents of my clients also get to learn and I also evaluate my treatment more consistently while I have a student. I enjoy helping the students with their special projects and this does allow for further development of my knowledge.

I have not encountered many obstacles during the internship, but finding time for individual supervisions while I have such a busy schedule can be problematic. English skills are very important and this year with a student with a good command of English I was able to give him his own clients to treat and I felt this beneficial for everyone.

I have not had regular students from Australia as they have placements in our hospitals here, but feel from talking to other professionals that your students are equal in knowledge. I have the students from Rennes before they do their pediatric unit but they appear to have a good neurological basis and this transfers well to my client load."

Hubert GAIN
Directeur de l'IFMK

Philippe MENAIS
Responsable de la formation clinique

LES ACTIONS DU SNIFMK

« Le Changement c'est (peut-être) pour Maintenant »

A propos de la réingénierie du diplôme de Masseur-Kinésithérapeute

Nous sommes le mardi 15 mai 2012, il est 18h45, nous quittons la salle 4039 au ministère de la Santé. Le travail a encore une fois été compliqué : discussion article par article, parfois mot par mot, tentative de coup de force, contre-argumentation, négociation, dernière mise au point et point final.

Le groupe de production installé le 17 décembre 2012 rend sa copie.

Depuis de nombreuses années, les professionnels, qu'ils soient libéraux, salariés, praticiens cadres, formateurs et directeurs d'institut, souhaitaient, militaient pour une réforme de la formation initiale. Beaucoup stigmatisaient le décalage entre l'arrêté de formation du 5 septembre 1989 et l'évolution des pratiques professionnelles, l'évolution de la réglementation et l'évolution des pratiques pédagogiques.

Le 18 décembre 2007 la DHOS mit en place un groupe de travail pour effectuer la réingénierie de la profession de Masseur-Kinésithérapeute.

La constitution du groupe était la suivante :

1. Représentants des organisations syndicales.
2. Représentants des associations professionnelles.
3. Représentants des employeurs.
4. Représentants des instituts/écoles de formation.
5. Représentants des médecins.
6. Personnalités qualifiées.

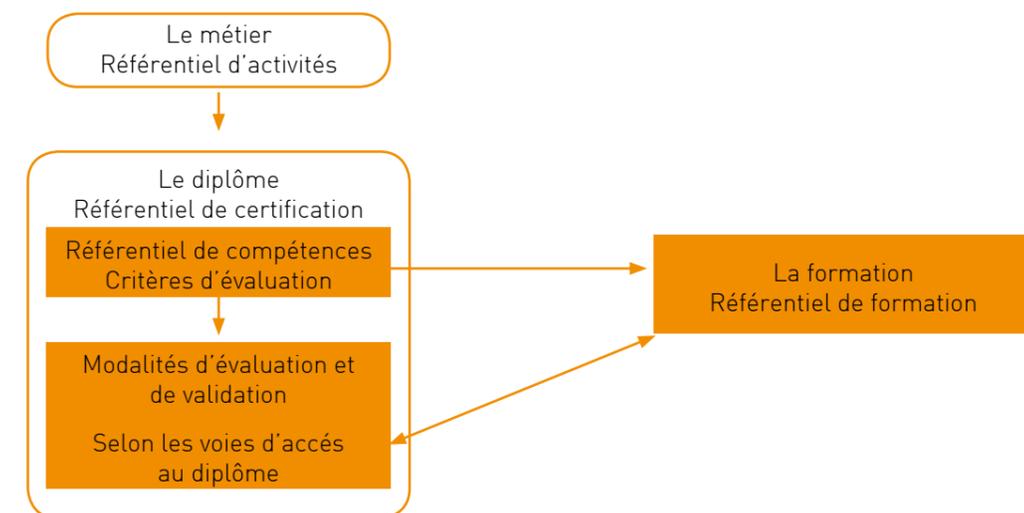
Le travail piloté par Marie-Ange COUDRAY est accompagné par le cabinet de consultant CG Conseil.

Le cahier des charges de ce groupe était de produire, in fine, un référentiel de formation pour les Masseurs-Kinésithérapeutes, conforme à la structure imposée par les accords de Bologne.

Ce groupe nommé **Groupe de Production** devait élaborer ces référentiels :

- Sans se préoccuper des modalités de sélection.
- Sans envisager la formation à de nouvelles compétences ou investir de nouveaux domaines d'exercice.
- Sans que soit défini a priori le nombre d'années nécessaire à la formation. Plus clairement, le **contenant** ainsi que le grade universitaire de sortie devant être déterminés en fonction de la « **qualité** » des contenus du référentiel.
- Enfin, ce référentiel de formation devait permettre la construction de compétences nécessaires à **l'exercice d'un novice**.

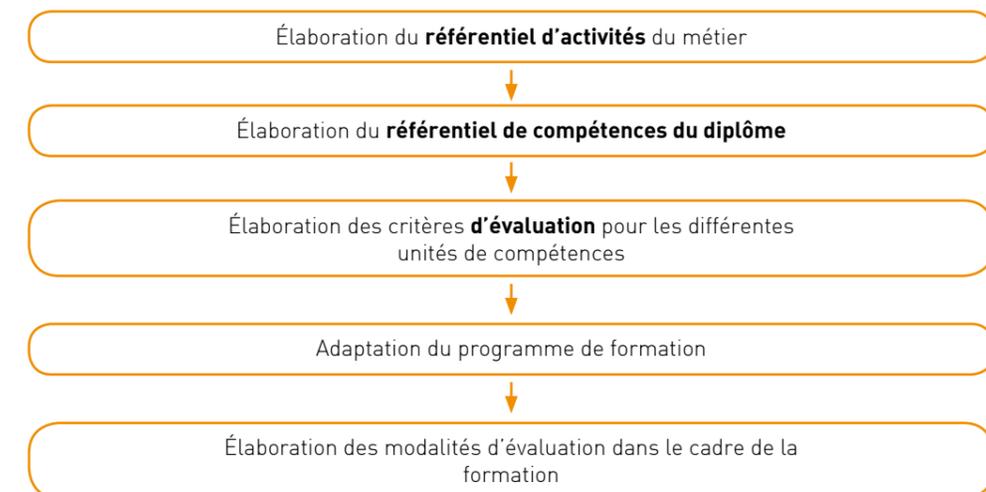
LE DIPLÔME



©DHOS - Bureau PI/CG Conseil

Groupe de travail KINE du 21 février 2008

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRAVAIL



©DHOS - Bureau PI/CG Conseil

Groupe de travail KINE du 21 février 2008

Le travail du groupe de production terminé et la mise en forme des différents textes par les juristes réalisée, un processus de validation est mis en place :

- Présentation des textes au MESR.
- Validation des référentiels devant les N+i des différentes organisations associées à la démarche.
- Présentation devant le HCPP.
- Et enfin parution des textes.

Durant ces 4 années et demi, de nombreuses péripéties sont venues ponctuer ce travail.

Je ne relaterai que les dernières :

En février 2011, sans qu'aucune explication ne nous soit fournie, les travaux s'arrêtent, les réunions sont annulées. Gilles PREL, Conseiller Pédagogique National, ayant pris la suite de Marie-Ange COUDRAY, met en place un groupe restreint chargé de finaliser la rédaction du référentiel de formation.

Ce groupe restreint constitué de directeurs d'institut, d'un représentant de l'ONMK et du président de la FNEK, faute d'appui institutionnel, interrompt ses travaux au bout de deux réunions.

En septembre 2011, Dominique MONGUILLON, Conseillère Pédagogique Nationale, réinstalle officiellement le groupe et fixe clairement l'objectif : **finaliser un projet de référentiel de formation.**

Fin octobre, la maquette de programme est pratiquement finalisée et conformément à la position unanime de groupe de production, le programme de formation professionnelle est conçu en 4 années de formation soit 240 ECTS, **HORS sélection.**

Le 27 octobre 2011, les ministres Laurent WAUQUIER et Xavier BERTRAND, dans un courrier adressé aux organisations professionnelles, annoncent :

La reconnaissance de la formation généraliste de Masseur-Kinésithérapeute au niveau Master 1,

Et déclarent : **« Nous voulons donc que tous les candidats bénéficient d'une année universitaire, PACES et autres filières et passerelles STAPS SVT, préparation aux grandes écoles, préalable à la formation en institut de formation ».**

Ces annonces recueillent auprès des organisations syndicales, de la Fédération des étudiants en Kinésithérapie et de l'ONMK un accueil très favorable alors qu'elles transgressent **tous les principes énoncés** lors de la mise en place du groupe de travail et qu'elles sont contraires à la volonté annoncée du groupe d'avoir une formation professionnelle hors sélection de 4 années.

Le groupe de travail doit revoir sa copie, de nouvelles options apparaissent :

- Une volonté affichée de calquer notre dispositif de formation sur le modèle nord américain.
- Une volonté de privilégier une politique de promotion de la profession à travers un parcours universitaire en oubliant parfois que la vocation et l'honneur de notre profession sont d'abord de dispenser à nos patients un soin de qualité.

Depuis 1989, nous dénonçons le fait que le temps de formation professionnelle était déjà trop court pour permettre à l'étudiant d'acquérir et de s'approprier l'ensemble des connaissances nécessaires à l'exercice. Avec le nouveau programme nous avons encore ajouté d'autres thématiques, certes très utiles,

mais qui viennent encore surcharger nos programmes. Au total, nous avons à mettre en place une formation professionnelle en institut en 6 semestres.

Le problème posé par l'année universitaire reste entier, sur ce modèle, nous ne pouvons pas disposer à l'entrée en formation professionnelle de pré-requis homogène.

Les acquis du projet du nouveau référentiel :

- Pour entrer en formation professionnelle, soit en S3, il faudra impérativement avoir validé **60 ECTS.**
- Pour rentrer en S7, il faudra avoir impérativement validé **180 ECTS** c'est-à-dire que les étudiants entrant en 3^{ème} année de formation professionnelle (S7 S8) n'auront aucun UE à repasser.
- Le nombre d'heures consacrées à la formation clinique ou hors clinique (les stages) est maintenu, ce qui est essentiel pour que nos étudiants puissent construire une expérience dans les très nombreux domaines où la kinésithérapie s'impose.
- L'élaboration et la mise en place du portfolio est un progrès dont on ne mesure pas encore la portée :
 - * d'une part, il répond à une demande des tuteurs de disposer de plus d'informations sur le parcours de l'étudiant ;
 - * de pouvoir formaliser l'évaluation de la formation de l'étudiant en stage ;

* il est, de plus, un vecteur essentiel d'information sur la réforme pour les professionnels, pour les tuteurs.

- Même si le nouveau référentiel de formation n'intègre pas assez la difficulté que constitue l'apprentissage, l'acquisition des habiletés techniques et le temps qui doit lui être dévolu (UE 4.1 : 90h de TD au lieu de 340h dans le nouveau référentiel), je ne m'inquiète pas sur la capacité et l'ingéniosité des équipes de formateurs pour imaginer, concevoir des dispositifs qui aideront à tirer le meilleur parti de cette réforme.

L'opportunité du changement

Le travail a déjà commencé, nos équipes revisitent les anciens dispositifs, élaborent de nouveaux modèles pour être prêts le temps venu.

« Et si c'était à refaire ? »

Je souhaiterais que la profession puisse davantage faire corps et puisse reconnaître la contribution de chacun à sa construction et au développement de sa notoriété.

Que nous puissions mettre un terme aux rivalités entre libéraux et salariés, entre cliniciens et cadres, entre praticiens et formateurs, etc.

Et enfin prendre conscience que c'est par le service que nous rendons aux usagers, aux patients, par la qualité de notre réflexion, des démarches et des actes que nous dispensons, que nous trouverons notre valorisation et une véritable légitimité au sein du monde de la santé.

Le Cadeau de la nouvelle année

Le **Vendredi 25 janvier 2013**, l'arbitrage tant attendu arriva. Dans un courrier signé de Madame Marisol TOURAINE et de Madame Geneviève FIORASSO nous étions informés que :

« Le diplôme d'Etat autorisant l'exercice de la profession de Masseur-Kinésithérapeute est acquis au terme de 3 années d'étude et sera reconnu au grade de licence ».

Cette formulation prouve bien que les connaissances acquises lors des années préparatoires à la sélection ne constituent en rien un pré-requis. La formation professionnelle et donc l'acquisition des connaissances commencent bien au premier jour de l'entrée en Institut.

A travers les articles suivants disparaît l'obligation d'accès à la formation par la filière universitaire.

« L'admission dans les études de masso-kinésithérapie pour plus des ¾ des étudiants, est précédée d'une année de préparation... ».

Ce paragraphe se cantonne à énumérer les modes de sélection (PACES, L1 STAPS et préparations organisées au sein des instituts) sans statuer. **Le concours de droit commun et les préparations qui y sont associées ne sont plus remis en cause**, ce qui exclu toute revendication de lien entre diplôme et l'acquisition de 240 ECTS.

Les autres dispositions ne portent, de mon point de vue, aucune nouveauté par rapport au courrier précédent.

Est-ce une cruelle désillusion ?

Je pense que ce n'est une désillusion que pour ceux qui s'étaient imaginés que la juxtaposition d'une année de formation sélection inhomogène et de trois années

de formation professionnelle constituent un ensemble cohérent qui permette de revendiquer une formation professionnelle à 240 ECTS.

Comment sortir de l'impasse ?

Il faut absolument créer **un cursus de formation cohérent** :

Soit en reprenant le modèle initial de quatre années de formation professionnelle hors sélection.

Soit de mettre en place une année de formation sélection basée sur un programme national, s'imposant à tous, constituant comme pour les préparations aux grandes écoles un véritable pré-requis à la formation des kinésithérapeutes, programme co-construit avec le ministère de la Recherche afin qu'il puisse se voir attribué 60 ECTS.

Cette modalité est d'ailleurs évoquée dans le courrier du 25 janvier 2013.

Si tout reste en l'état, les instituts auront à mettre en place une formation plus dense, plus ambitieuse en moins de temps qu'aujourd'hui.

Enfin il appartient à notre profession de choisir son combat.

Michel BOUTROY

Directeur de l'IFMK de L'AP HP
Représentant du SNIFMK aux travaux de réingénierie



Communiqué du Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie

Le courrier de Madame la Ministre de la Santé et de Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 25 janvier 2013 rendant arbitrage sur les modalités d'accès en formation de masseur-kinésithérapeute et le niveau de reconnaissance universitaire est accueilli avec **stupéfaction** par les responsables des instituts de formation.

Le maintien de la possibilité d'un concours à l'issue d'une 1^{ère} année non universitaire, et la reconnaissance du diplôme de masseur-kinésithérapeute au grade de licence vont à l'encontre du processus engagé dans le cadre de la réingénierie. Ils nient l'état actuel de la sélection, de la formation et les besoins en formation des professionnels de demain.

Nous avons fait état tout au long des travaux de réingénierie avec le ministère de la Santé de la nécessité d'intégrer dans notre formation les éléments nécessaires à un exercice professionnel de plus en plus complexe et diversifié.

Pour cela, nous avons conçu un programme qui comporte 20% d'enseignements supplémentaires par rapport au programme actuel. Ce n'était pas pour « gonfler » artificiellement la durée en vue d'une reconnaissance supplémentaire (universitaire ou pécuniaire), mais uniquement pour **pouvoir former des professionnels de qualité, capables de répondre aux multiples domaines d'exercice de la profession, avec le souci d'évoluer en fonction des progrès de la connaissance scientifique.**

Malheureusement, nous avons déjà dû, lors de l'arbitrage ministériel du gouvernement précédent, renoncer à obtenir le temps nécessaire à une formation en quatre ans, ce qui est en soi préjudiciable à la cohérence de la formation. En revanche, il avait été acquis qu'une première année universitaire (par la 1^{ère} année commune aux études de santé majoritairement) serait l'année préparatoire à l'entrée en formation. Cette première année, existe pour une majorité des instituts français. Elle permet un socle de culture scientifique commun et l'acquisition de méthodologies de travail qui accroissent les compétences de nos étudiants. En outre, elle ancre les étudiants dans leur région d'origine.

Cet arbitrage remettant en cause cette première année universitaire préalable à l'entrée en formation va à l'encontre d'une sélection homogène et de qualité.

Dans ce cadre, nous ne voyons pas comment nous pourrions mettre en place une telle réforme, a fortiori en septembre 2013.

Le Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie souhaite voir l'année préparatoire universitaire intégrée à part entière dans la formation et suivie de 4 années de formation professionnelle pleines et entières permettant un temps suffisant pour mener une formation de qualité.

Nous demandons ainsi à ce que les travaux de réingénierie soient poursuivis jusqu'à ce qu'une solution acceptable soit trouvée.

Contact :
Philippe SAUVAGEON
IFMK Marseille
06 13 40 4 0 20

LA JOURNÉE DES FORMATEURS



2^{ème} RENCONTRE DES FORMATEURS EN IFMK

LA JOURNÉE DU VENDREDI 5 et LE MATIN DU SAMEDI 6 AVRIL 2013
À L'IFMK DE VICHY

Suite à la première journée des formateurs qui s'est déroulée à l'IFPEK de Rennes le 3 février 2012, le deuxième rendez-vous des formateurs aura pour thème : la technologie de base, les 5 et 6 avril 2013 à Vichy.

Les débats vont s'organiser autour de :

Quels enseignements sont dispensés ? Quelle planification au cours du cursus ?
Quelles méthodes pédagogiques ? Quelles évaluations et validations ?

La matinée du vendredi sera consacrée à des communications plénières (dont l'appel à communication est dès à présent lancé), et l'après-midi se déroulera sous forme d'ateliers où les formateurs seront répartis par thématique auprès d'un rapporteur.

Le samedi matin permettra d'élaborer une synthèse des ateliers, et de voir les perspectives et les transferts possibles pour les enseignements de chacun au sein de son Institut.

Dans la perspective d'une dynamique de développement de la formation initiale de nos étudiants et dans un contexte de réingénierie du cursus, nous espérons que vous trouverez les ressources pour participer à cette deuxième rencontre en terre Auvergnate.

Pour tous renseignements, bulletin d'inscription ou propositions de communications..., contactez :

M. Deat, philippe.deat@ch-vichy.fr ou 04 70 97 22 42



LA FHF RÉUNIT
PLUS DE
1 000 HÔPITAUX
ET
**1 000 STRUCTURES
MÉDICO-SOCIALES**



**WWW.FHF.FR >
OFFRES D'EMPLOI**

**PLUS DE 30 000
OFFRES D'EMPLOI
ET PLUS DE 15 000 CV**

LA RUBRIQUE
OFFRE D'EMPLOI
PERMET AUSSI
L'ACCÈS A UN
ESPACE CANDIDAT



La Fédération hospitalière de France
est partenaire



LA JOURNÉE DES IFMK



4^{ème} JOURNÉE DES INSTITUTS DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE

**Partager des expériences pédagogiques
pour promouvoir la formation**

La quatrième Journée des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie organisée par le Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie aura lieu :

**Vendredi 22 mars 2013
de 8h30 à 17h00**

**dans les locaux de l'IFMK du Nord de la France
Parc Eurasanté, 235 avenue de la Recherche 59120 LOOS**

Le but de cette journée est de diffuser largement nos pratiques, réflexions et travaux portant sur la formation au sein et autour de notre profession.

La présentation des projets menés au sein de différents IFMK français nous permet d'enrichir notre réflexion et de construire des organisations évolutives.

Depuis quatre ans, l'ensemble des IFMK a fait de cette journée un rendez-vous propice à la communication, aux débats et à la professionnalisation des équipes de formateurs.

Programme de cette journée

Matinée

8h30 - 9h00
Accueil

9h00 - 9h15

Ouverture de la journée :

Accueil par les IFMK Lillois

Monsieur Philippe SAUVAGEON,
Président du SNIFMK

9h15 - 9h45

Le point sur la réingénierie

Madame MONGUILLON,
Conseillère pédagogique nationale

Monsieur Michel BOUTROY,
représentant du SNIFMK dans le
groupe de réingénierie

Après-midi

14h00 - 14h30

Monsieur Patrick GUILLEMOTO (Lille)

Pédagogie par modélisation 3D

14h30 - 15h00

Monsieur Martial DELAIRE (Alençon)

Concevoir et conduire une démarche de Conseil,
d'Education, de Prévention en kinésithérapie et en
Santé Publique ou conjuguer le conceptuel en action

15h00 - 15h30

Monsieur Philippe SEYES (Bordeaux)

Recherche autonome en kinésithérapie : une
démarche en partenariat initiée au cours des études

15h30 - 16h00 **Pause**

9h45 - 10h15

Madame Elisabeth CROUZOLS (Saint-Etienne)

Mise en oeuvre de la réforme des études vers un
cursus LMD : les anticipations nécessaires

10h15 - 10h45

Monsieur Alain CHEVUTSCHI (Lille)

Mémoires de recherche : l'expérience de l'Institut de
Formation en Masso- Kinesithérapie du Nord de la
France

10h45 - 11h15 **Pause**

11h15 - 12h15

**Monsieur Francis DEPLANCKE (Université
Catholique de Lille)**

La génération Y, reflet d'un monde qui change

12h15 - 14h00 **Pause Déjeuner**

16h00 - 16h30

**Monsieur Jean-Louis GAUDRON, Monsieur
Arnaud CERIOLI (Paris)**

Le module 14, un accompagnement progressif sur les
3 années de formation au travers de la préparation au
travail écrit

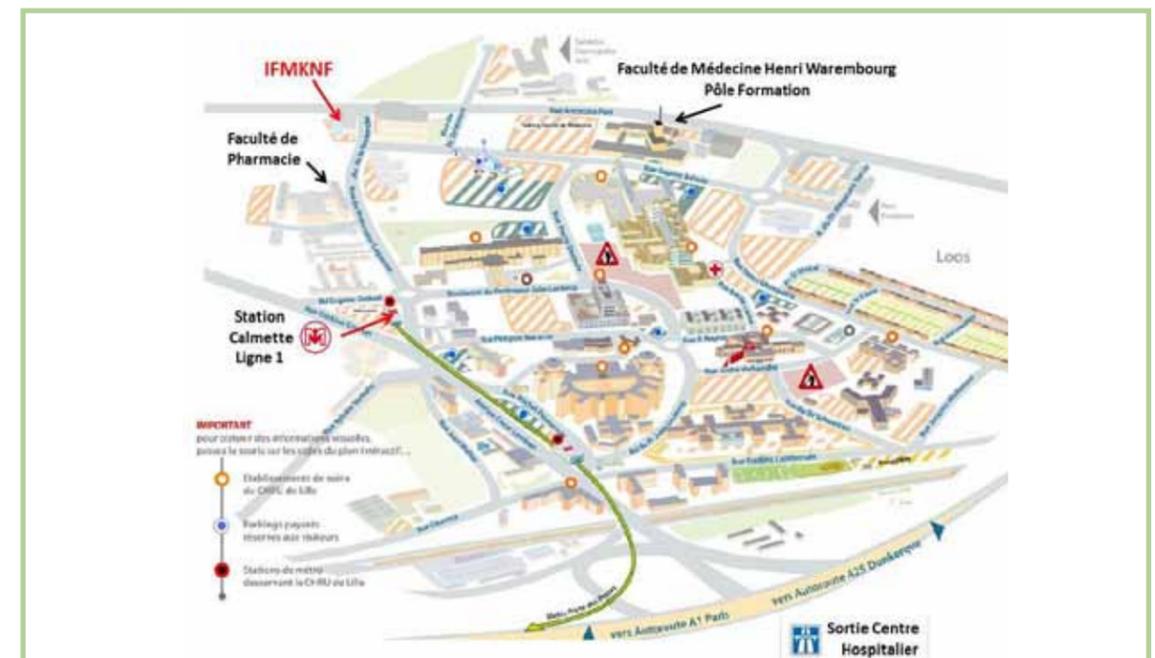
16h30 - 17h00

Synthèse de la journée - Perspectives

Monsieur Philippe SAUVAGEON

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat de l'IFMK de la Région Sanitaire de Lille
10 Rue St Jean Baptiste de la Salle 59000 Lille
Tél. : 03 20 92 06 99



BILLET D'HUMEUR

Billet d'humeur

A la réflexion, la déprofessionnalisation de notre métier se poursuit rapidement depuis plus de 50 ans. C'est un processus au cours duquel les frontières du champ dans lequel un groupe professionnel exerce son activité, sont réduites, ouvertes ou abolies, rappelons nous la médecine physique en 1965, la psychomotricité et l'ergothérapie en 1974, les Apa en 1991 et récemment l'ostéopathie en 2004.

Une question reste toujours sans réponse. Quel est l'objet de la kinésithérapie ? Il est urgent de consolider, si cela est encore possible, les frontières pour que la clientèle cesse d'être sous l'emprise d'autres groupes.

La profession est à la recherche d'un savoir spécialisé qui lui est propre. Le monopole de 1946 a totalement disparu. Massage et gymnastique médicale ont été accaparés par d'autres métiers.

La déclaration de l'autonomie reste encore une injonction sans résultat en son absence, le choix est cornélien. Quelle domination choisir ? Celle du médecin spécialiste ou celle de l'infirmière ?

L'universitarisation, qui est une voie nouvelle, est loin d'être mise en place. De nombreux problèmes qui n'ont pas été abordés vont se poser notamment celui du financement. Offrira-t-elle le développement de ce savoir théorique et spécialisé qui sous-tendrait la profession ? Quelle est la discipline scientifique sur laquelle s'appuie le métier ? Des exemples existent dans d'autres activités, la linguistique pour l'orthophonie ou encore la psychologie pour la psychomotricité. La cinésiologie pourrait être celle qui sous-tendrait le notre mais hélas partagée par d'autres.

Ces remarques conditionnent l'organisation de la formation qui devrait s'appuyer sur une sélection qui lui est propre, la PAES ou la 1ère année de STAPS sont-elles la voie d'excellence pour notre formation ? La réingénierie de la formation, si elle a été productive, ne devrait-elle pas être revisitée pour qu'elle soit véritablement efficiente ? La formation possède un rôle légitimateur de la production, de la diffusion et de l'utilisation des savoirs, elle est surtout la source de la constitution d'une identité commune. Or, elle est loin d'être partagée par les groupes professionnels présents. Leurs compositions sont d'une hétérogénéité inénarrable, certains représentants sont « multicartes » ce qui peut expliquer les atermoiements et reculades des ministères de tutelle.

Jacques MONET

Directeur de l'École de kinésithérapie de Paris

LES ARRIVANTS ET LES PARTANTS

Ouverture d'un nouvel IFMK en Aquitaine, à DAX

Créé le 1^{er} juillet 2012, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Dax intègre l'Institut de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent, regroupant déjà IFSI et IFAS.

L'implantation géographique de cet institut dans le bassin sud aquitain permet de rééquilibrer l'offre de formation en masso-kinésithérapie en Aquitaine. La formation que propose notre institut permettra, à terme, de favoriser l'installation durable des futurs professionnels sur le territoire dont les besoins en soins de rééducation sont grandissants, du fait d'une population croissante et vieillissante.

L'équipe pédagogique est aujourd'hui constituée d'un cadre de santé responsable à mi-temps et formateur à mi-temps (Maxime CAFFRAY), d'une cadre de santé formatrice temps plein, Isabelle SIBILLE, en provenance de l'IFMK du CHU de Toulouse, et d'un adjoint administratif, Magalie GIRALDE. 2 autres postes de formateurs restent à pourvoir (le prochain en juin 2013, le dernier en 2014).

L'IFMK n'aurait pu voir le jour sans la précieuse collaboration des acteurs locaux et régionaux. Dès les prémises du projet, le choix a été fait de travailler étroitement avec nos confrères des établissements publics et privés de santé, nos confrères libéraux, l'ARS, le pouvoir politique local et surtout l'IFMK du CHU de Bordeaux afin de proposer un projet d'institut basé sur la coopération et le partage des moyens et des valeurs.

Ce choix s'avère aujourd'hui « payant » dans la mise en place de partenariats pédagogiques. Les lieux de stage de qualité ne manquent pas dans le sud aquitain, et nombre de confrères et de médecins s'adressent spontanément vers nous pour venir enseigner, témoignant du vif

intérêt et de l'enthousiasme que suscite la formation initiale en masso-kinésithérapie dans la plus grande station thermale de France.

Nos étudiants, 30 par promotion, sont recrutés via la PACES de l'Université Bordeaux Segalen, sur concours commun avec l'IFMK de Bordeaux, le choix se faisant au mérite par les étudiants. Notre première promotion est constituée majoritairement de filles (19 pour 11 garçons), la moyenne d'âge étant de 20,5 ans. 29 étudiants sont originaires de la région Aquitaine, 1 seul venant de Charente.

A l'aube de la mise en œuvre du programme réingénérié des études de masso-kinésithérapie, nous avons fait le choix de proposer un projet pédagogique innovant et ambitieux, axé autour du référentiel du métier et des compétences des masseurs-kinésithérapeutes.

Grâce au soutien de la Conseillère Pédagogique Régionale, nous avons opté pour une formation calquée sur le nouveau programme des études et guidée par l'acquisition et l'évaluation des compétences. Nous espérons ainsi nous imprégner de l'esprit pédagogique et philoso-

phique de la réforme, tout en respectant les obligations en vigueur, notamment pour les évaluations.

Axe fort de notre projet pédagogique, l'étude et la pratique des sciences du sport et du mouvement occuperont une place de choix tout au long de la formation. C'est dans ce cadre que notre confrère Thierry LACROIX, ancien joueur de l'équipe de France de rugby, titulaire d'un palmarès remarquable, nous fait

l'honneur et le plaisir de parrainer la première promotion de l'institut.

Tout reste à créer, chaque acteur (équipe pédagogique, enseignants, tuteurs et maîtres de stage, étudiants) aura une place à prendre et à animer autour du projet pédagogique, afin de le faire vivre et progresser au fil des ans.

Maxime CAFFRAY
Directeur pédagogique
de l'IFMK de Dax

Le départ d'Alain LEROY de l'IFMK d'Orléans

Un départ à la retraite, c'est une page qui se tourne, une nouvelle vie qui commence. C'est aussi l'heure d'un rapide retour en arrière. Flash back.

Arrivé un peu par hasard dans la profession, j'y ai trouvé rapidement un moyen d'expression de ce que je souhaitais faire de ma vie : avoir l'impression d'être utile aux autres. Le reste de ma carrière a été une succession de hasards et d'opportunités. Je n'ai jamais eu de « plan de carrière » mais la chance incroyable d'être sollicité pour participer à des aventures professionnelles enthousiasmantes qui m'ont fait cheminer tout le long de mon parcours.

J'ai toujours eu la chance d'être dans une « bonne promotion ». Cela a commencé par l'école de base où j'ai côtoyé des camarades de promotion plus âgés qui m'ont fait profiter de leurs expériences de la vie et m'ont aidé à progresser rapidement. Quelques années plus tard, l'école de cadres, Henri Neiger, Claude Génot, Raymond Cecconello, Dominique Audemer, Patrick Mesplé, Erick VielQuelle chance encore ! Raymond Danowski m'y a recruté comme enseignant pour partici-

per à l'aventure de l'école de Saint Maurice où j'ai rencontré Gérard Pierron. Toujours une chance insolente. Je souhaite, sincèrement, à tout le monde d'avoir les mêmes opportunités.

Pendant seize ans, des postes de direction m'ont été confiés dans deux instituts de formation en masso-kinésithérapie. Le premier (Guinot) qui accueille des déficients visuels, m'a beaucoup appris sur la volonté des handicapés à sortir de leur condition. Leur capacité à entreprendre malgré l'adversité liée aux déficiences a été pour moi un exemple. Je crois que chacun devrait s'en inspirer dans les périodes difficiles. Ce poste m'a aussi appris à ne pas céder à la facilité du « bon cœur » en facilitant les conditions pour les handicapés. Ils ne le demandent pas. Michel Gouban qui dirigeait l'école de kiné de l'AVH, disait de moi que j'avais « une main de velours dans un gant de

fer ». Je crois que cela me définit assez bien. Je n'ai jamais cédé à la facilité, mais j'ai toujours été à l'écoute.

Le second institut (Orléans) m'a fait découvrir la vie provinciale, moi qui ne connaissais que la capitale. La proximité des personnes, le travail sans l'énerverment des transports chronophages, la capacité de faire localement « bouger les lignes » ont été une révélation. Ce rôle « politique » du directeur qui organise la formation des futurs professionnels mais participe également à la vie de la région a été un ressort fort de mon action et de ma motivation. J'avais déjà perçu l'importance de ce rôle lors de mon passage à la présidence du SNIFMK. Mais, là, elle est devenue utile sur le terrain. J'espère avoir participé à l'évolution des esprits de mes interlocuteurs sur la profession en les informant des souhaits et des compétences des futurs professionnels.

Je pars l'esprit serein. Je sais que d'autres reprendront le flambeau et que la période de mutation qui s'annonce mouvementée, sera l'occasion pour tous de se surpasser.

Alain LEROY

DERNIÈRE MINUTE AVANT PARUTION

Réingénierie du diplôme de Masseur-Kinésithérapeute

L'ensemble des composantes de la profession (syndicats, organisations représentatives des kinésithérapeutes salariés, des IFMK, des étudiants, ainsi que l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes) a reçu de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, un courrier relatif à la réforme de la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes.

L'analyse de ce courrier suscite de légitimes interrogations au sein de la profession. Les organisations professionnelles cosignataires demandent aux ministres de confirmer par écrit, dans le cadre de projets de textes réglementaires indispensables, les points suivants :

- ☒ L'accès aux études en IFMK doit obligatoirement passer par une année universitaire validée (principalement PACES) comprenant des unités d'enseignement spécifiques en masso-kinésithérapie ;
- ☒ En corollaire, l'arrêté du 23 décembre 1987, devenu caduc doit être abrogé ;
- ☒ Les années de formation en IFMK ne peuvent plus être contenues dans le périmètre défini par le décret du 28 mars 1969. L'ensemble de cette formation doit obligatoirement faire l'objet d'une convention avec l'université, permettre d'acquérir le

grade de Licence en deuxième année en IFMK, et viser, l'acquisition, par une formation réflexive de niveau master, des compétences professionnelles nécessaires pour assurer des soins de qualité conformes aux données actualisées de la science et aux standards internationaux.

Les organisations pourront poursuivre le travail de réingénierie, dans le cadre d'un pilotage rénové associant conjointement le ministère des Affaires Sociales et de la Santé et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, après une réponse ministérielle garantissant les modalités d'accès à la formation et les niveaux universitaires rattachés au cursus et au diplôme tels qu'énoncés ci-dessus.

Philippe SAUVAGEON
Président c/o IFMK
92 Rue Auguste Blanqui | 13005 MARSEILLE
06 13 40 40 20/04 96 12 11 15
philippe.sauvageon@ifmk.univ-mrs.fr

- Association Française pour la Recherche et l'Évaluation en Kinésithérapie
Monsieur J.Y. LEMERLE
- Collège National de la Kinésithérapie Salariée
Monsieur D. MICHON
- Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
Monsieur J.P. DAVID
- Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs
Monsieur A. BERGEAU
- Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie
Monsieur M. NOÏROT
- FO Santé
Monsieur Bernard MORENO

- Objectif Kiné
Monsieur C. BOSS
- Syndicat National de la Kinésithérapie Salariée
Monsieur C. DINET
- Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie
Monsieur P. SAUVAGEON
- Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs
Monsieur S. MICHEL
- Société Française des Masseurs-Kinésithérapeutes du Sport
Monsieur F. LAGNIAUX
- Union Nationale des Masseurs-Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants
Monsieur H. COCHET

LES ANNONCES DE RECRUTEMENT



Besoin d'étudier l'esprit libre ?

- Responsabilité civile professionnelle offerte sur macsf.fr
- Complémentaire santé À partir de 14,43€⁽¹⁾ TTC/mois
- Prêt Etudiants Sans justificatif⁽²⁾
- Assurance et financement auto À des tarifs tout compris⁽³⁾
- Assurance habitation À partir de 45€ TTC/an

Notre engagement, c'est vous.

MACSF

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE - EPARGNE RETRAITE PREVOYANCE - SANTE - LOCAL PROFESSIONNEL - HABITATION - AUTO - FINANCEMENT

3233⁽⁴⁾ ou macsf.fr

Le site des étudiants en santé

(1) Pour un étudiant célibataire de moins de 30 ans ou de moins de 35 ans pour les étudiants en médecine ou en pharmacie. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. (3) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement et MACSF prévoyance. (4) Prix d'un appel local depuis un poste fixe. ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 784 394 314 00032 - Sociétés d'Assurances Mutuelles - Entreprises régies par le Code des Assurances - MACSF financement - enregistrée au RCS de NANTERRE sous le n° 343 973 822 00038 - Société Financière - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX

Ile-de-France

Ets de santé de lits (SSR 80 et EHPAD 40) à 40 minutes de Paris et 15 minutes de la gare TGV de Massy, recrute un(e) :

MASSEUR KINESITHERAPEUTE

CDI ou CDD - TEMPS PLEIN ou PARTIEL

- Dans une équipe rééducative (kiné & ergo) vous participerez à l'autonomie, la rééducation et la reprise d'autonomie des patients. Vous bénéficiez d'un espace kiné vaste et agréable.
- Poste à pourvoir au plus tôt sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée & à temps complet ou à temps partiel. Horaires du lundi au vendredi (+ 1 samedi matin sur 4).
 - Rémunération brute à partir de 2 251 € + reprise d'ancienneté.
 - Logement possible les premières semaines ou mois de la prise de poste.



Contact : directeur.lamartiniere@ajl.asso.fr - 01 69 33 67 07
Ets de Santé la Martinière - chemin de la Martinière - 91400 Saclay

Centre

Le Centre hospitalier de Saint-Aignan recherche

- Pour son service de soins de suite et réadaptation (30 lits),
- 1 masseur- kinésithérapeute à temps plein
- Pour son service d'hébergement pour personnes âgées (284 lits),
- 1 masseur- kinésithérapeute à temps plein
- Pour le Centre Médico-social de Mareuil, établissement annexe, 100 places,
- 1 masseur- kinésithérapeute à temps plein



Candidatures et C.V. sont à adresser :
Centre hospitalier - M. le directeur
67 rue Rouget de Lisle – B.P. 82 - 41110 SAINT-AIGNAN
Tél. 02.54.71.20.00 - Adresse internet : hopital@hl-saintaignan.fr

OFFRES D'EMPLOI

40 km de Blois,
40 km d'Amboise,
70 km de Vierzon,
60 km de Tours.

Champagne-Ardenne

LE CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

RECRUTE 1 MASSEUR-KINESITHERAPEUTE TEMPS PLEIN

Pour son unité de Rééducation Fonctionnelle - Pneumologie.

Adresser un CV et une lettre de motivation à :
Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne
Direction des Ressources Humaines
51, rue du Commandant Derrien
5100 CHALONS EN CHAMPAGNE

Les HÔPITAUX DE CHARTRES (Eure et Loir)

3ème Etablissement de la Région Centre
(1208 lits et places, dont 552 lits MCO), à 1h de PARIS
RECRUTENT

Des MASSEURS - KINESITHERAPEUTES D.E.

- Activité au sein d'une équipe de 8,5 postes, et 3 AS (aide-kiné), répartie sur 2 sites ; prise en charge polyvalente en service de court séjour et poste en SSR gériatrique.
- A disposition : un plateau technique performant.
- Statut : fonction publique hospitalière.

www.ch-chartres.fr

Pour tous renseignements, contacter :
Monsieur le Coordonnateur Général des Soins
Au secrétariat de la Direction des Soins
tél. : 02.37.30.30.26

Adresser lettre de candidature et CV à :
Madame le Directeur du Personnel et du Développement Social CH CHARTRES
BP 30407 - 28018 CHARTRES CEDEX

Haute-Normandie

CENTRE HOSPITALIER DE PACY SUR EURE

RECRUTE • un 2^{ème} MASSEUR KINESITHERAPEUTE • ou ERGOTHERAPEUTE

166 lits EHPAD (dont 3 lits d'hébergement temporaire), 7 lits de médecine, 10 places d'Accueil de jour occupationnel, 12 places d'Accueil de jour Alzheimer et 22 appartements Foyer logement.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET DE RESTRUCTURATION ARCHITECTURALE EN COURS.
ACTIVITE : BALNEOTHERAPIE.

Ville de 15 180 Habitants située aux portes de l'A13 entre Les Yvelines et La Normandie.



Candidature à envoyer à Monsieur le Directeur CENTRE HOSPITALIER
57 Rue Aristide Briand BP 61 27122 PACY SUR EURE
Tél 02.32.36.00.39 Fax 02.32.36.29.50 mail :hopital.pacy@hopital-pacy.fr



Le Centre Hospitalier de BOURGES

(situé à environ deux heures de Paris, proximité d'Orléans, de Tours)

Recherche 4 KINÉSITHÉRAPEUTES

Le Centre Hospitalier de Bourges (Spécialités médicales adultes, Chirurgie, Long séjour, Urgences, Gynécologie-obstétrique, Hôpital de jour, etc...) a une capacité de 920 lits et emploie 1800 agents.

POSTES à POURVOIR IMMÉDIATEMENT

Pour tous renseignements : Direction des Soins / Secrétariat : 02.48.48.48.65, mail : direction.soins@ch-bourges.fr
Candidatures à adresser à : Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Bourges
145 avenue François MITTERRAND - CS30010 - 18020 Bourges Cedex

Lorraine

L'hôpital de l'Avison 88600 BRUYERES situé à 25 km d'Epinal
à 25 km de Remiremont
à 25 km de Saint-Dié

Recrute deux kinésithérapeutes

Rémunération grille Fonction Publique Hospitalière

26 lits de Soins de Suite et de Réadaptation (dont 6 lits d'Etat Végétatif Chronique)
30 lits d'Unité de Soins de Longue Durée - 114 lits d'Hébergement - 36 places de SSIAD
12 lits de Médecine

Les candidatures accompagnées d'un CV doivent être adressées à
Madame Sylvie SOMBRET - Directrice - Hôpital de l'Avison
16, rue de l'Hôpital - BP 46 - 88600 BRUYERES
Tel. 03.29.52.70.00 - Fax 03.29.50.29.08 - Adresse mail rh.avison@wanadoo.fr

*Un studio peut être
mis temporairement à
disposition*

Midi-Pyrénées



ADAPEAI de l'Aveyron recherche pour la Maison d'accueil spécialisée de Baraqueville
(20 Mn du chef-lieu Rodez)

Un (e) Masseur-Kinésithérapeute à mi-temps
(pouvant éventuellement être complété sur d'autres établissements)
CCN 66

Candidature à adresser à Monsieur PEREZ
Directeur
MAS Route de Camboulazet
12160 Baraqueville

Pays de la Loire

L'HOPITAL ET LE POLE SANTE DU SUD OUEST MAYENNAIS

S'inscrivent dans un projet expérimental de rapprochement étroit ville-hôpital qui permet une pratique mixte hospitalière et libérale sur des plateaux techniques neufs communs.

RENFORCENT LEURS EQUIPES PAR LE RECRUTEMENT DE **2 KINESITHERAPEUTES**

Pour plus de renseignements, contactez-nous :
Mme de BEAUDRAP - Directrice Adjointe
drh@hlsom.com - 02.43.09.32.32
3 route de Nantes 53400 CRAON



Travail en équipe pluriprofessionnelle hospitalière et libérale : médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, podologues, orthophonistes, diététiciens, sages-femmes, infirmiers, aides-soignants...

CDD/CDI/libéral - formations - logement temporaire



LE CENTRE HOSPITALIER COMMINGES PYRENEES

Recherche MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

Rejoignez notre équipe de Masseurs-Kinésithérapeutes, et venez bénéficier d'une situation géographique exceptionnelle à proximité des stations de ski, à 2 heures de la mer et de l'océan et à 1 heure de la 3ème ville de France : TOULOUSE.

Le CHCP travaille actuellement à un projet ambitieux de regroupement sur site unique à l'horizon 2014.

Pour tout contact :
Jean-Claude THIEULE, Directeur des Ressources Humaines.
Tél : 05-62-00-40-22 - Courrier email : drh@ch-saintgaudens.fr

Qualité de vie et d'exercice professionnel vous attendent en intégrant la Fonction Publique Hospitalière dès 4 mois d'exercice.

Rhône-Alpes

L'Hôpital Claude Déjean à VILLENEUVE DE BERG (07170)



En Ardèche méridionale, à 30 mn de MONTELMAR (gare TGV)
348 lits et places répartis en 13 unités sur 3 pôles d'activité : hébergement, sanitaire, handicap

En cours de complète reconstruction et rénovation

De nombreux projets en cours (SSR gériatrique, UHR (Unités d'hébergement Renforcé), Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), soins palliatifs SSR, ...)

Recrute 1 masseur kinésithérapeute pour le pôle Gériatrie.

Pour tous renseignements :

Odile SIRJEAN, Coordinatrice des soins
o.sirjean@ch-vdb.fr

www.hl-vdb.fr

Poitou-Charentes

Le Centre Hospitalier de Saintonge

Etablissement public de santé de 810 lits et places



Recrute pour renforcer son équipe de 14 kinés dans ses services de court séjour ou M.P.R.

DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES H/F

• Temps plein ou partiel

Merci d'adresser lettre et C.V au C.H de Saintonge, à Mme la Directrice des soins,
Bvd Ambroise Paré - BP 326 - 17108 SAINTES ou par courriel : e.da-cunha@ch-saintonge.fr
pour plus d'informations : Mme RUIZ, cadre de santé kiné, tel : 05-46-95-13-70

Bretagne



Le Centre Hospitalier du Centre Bretagne

Recherche par Mutation ou CDI

Deux kinésithérapeutes (poste à temps plein ou partiel)

(1000 lits- Pontivy-Dept. 56)

Les candidatures sont à adresser à
Mme BOUATTOURA - DRH
CH Centre Bretagne
Place Ernest Jan
56 300 PONTIVY.

Pour plus de renseignements sur le
Centre Hospitalier :

www.ch-centre-bretagne.fr

→ **Un poste à pourvoir en centre de rééducation - site de Plémet** : 70 lits adultes
Le centre dispose d'un plateau technique complet de rééducation performant, d'une balnéo-
thérapie et d'un service d'imagerie médicale. Equipe pluridisciplinaire de 11 kinésithérapeutes
et 3 ergothérapeutes.

→ **Un poste à pourvoir en secteur hospitalier - site de Pontivy** : médecine, chirurgie, soins
continus, pédiatrie, gériatrie. Equipe de 4 kinésithérapeutes.

Les services actifs sont regroupés sur un site neuf ouvert en mai 2012.
Pour les deux postes, un hébergement peut être proposé.

Alsace

CENTRE HOSPITALIER DE MUNSTER

(Etablissement public de santé)

RECHERCHE KINESITHERAPEUTE

A temps plein pour unité de Soins de Suite et de Réadaptation de 60 lits.

Recrutement par voie de mutation, CDI ou détachement

HOPITAL MUNSTER/HASLACH

6, rue du Moulin
68140 MUNSTER
Tel : 03 89 77 30 12
Fax : 03 89 77 36 44

Contact :

Mademoiselle Sabine CAMPOS – Directrice

Hôpital local Munster/Haslach

Tél : 03 89 77 30 12

E-mail : sabine.campos@hopital-munster-haslach.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Centre Hospitalier de la Dracénie (Draguignan)

Situé à mi-chemin entre les Gorges du Verdon et le Golfe de
Saint-Tropez
Ville de 40 000 habitants et bassin de vie de 100 000 habitants
Territoire Var Est – Côte d'Azur



Recrute UN MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE

- Postes à pourvoir sur emploi pérenne
- Mise en stage rapide après période d'essai limitée
- Projet d'établissement innovant
- Politique institutionnelle forte d'accompagnement des projets individuels de carrière
- Projet de soins ambitieux
- Possibilité de logement à prix attractif (sur période limitée)

DIPLÔMÉ(E) D'ETAT

Pour tous renseignements :

Contactez Monsieur Ramon CARRERIC, Directeur des Soins
ramon.carreric@ch-draguignan.fr - secrétariat : 04.94.60.50.10

Merci d'adresser votre candidature - Lettre de motivation et CV par courrier ou par mail à :
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines - Centre hospitalier de la Dracénie
BP 249 83007 DRAGUIGNAN Cedex - martin.celli@ch-draguignan.fr

Corse

CHI DE CORTE-TATTONE

RECRUTE DEUX KINÉSITHÉRAPEUTES

Statut fonction publique hospitalière - Temps plein

Renseignements : V.SELVINI - 04 95 45 05 03



www.chi-corte-tattone.fr

ALLEE DU 9 SEPTEMBRE - BOITE POSTALE N°41 - 20250 CORTE - Tél : 04 95 45 05 00 - Fax : 04 95 45 05 08

Masseur Kinésithérapeute

Bénéficiez d'offres spéciales pour bien démarrer !

Votre 1ère activité en libérale mérite avant tout d'être bien protégée !

La Médicale vous accompagne que vous soyez remplaçant ou collaborateur

Votre Responsabilité Civile Professionnelle

Nous mettons à votre service des équipes expérimentées (experts, juristes spécialisés), ainsi que notre connaissance approfondie des spécificités de votre métier.

85€
par an*

Votre Prévoyance

Le contrat prévoyance est un complément indispensable à votre régime obligatoire CARPIMKO.

-25%
sur votre contrat
prévoyance
Pendant 2 ans

Votre santé

Vous bénéficiez de remboursement de vos soins de santé sans délai, ni questionnaire médical.

-25%
sur votre contrat
Santé
Pendant 2 ans

Salarié du privé, bénéficiez de notre contrat protection juridique,
défense pénale pour **50 €** pendant 4 ans

Demandez le guide d'installation libérale à votre agence !



Un Cdrom interactif pour permettre de concrétiser votre projet professionnel

Contactez-nous :

www.lamedicale.fr et

application iPhone

N°Cristal 0 969 32 4000 (appel non sur taxé)

*Une cotisation forfaitaire annuelle au fond public mutualisé de "responsabilité civile médicale" s'ajoutera à votre cotisation de 85 € par an.

LA MEDICALE DE FRANCE - SA au capital de 2 160 000 e entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 50-56, rue de la Procession - 75015 PARIS - 582 068 698 RCS Paris - Correspondance : 3, rue Saint-Vincent de Paul - 75499 PARIS Cedex 10 - N° Cristal : 0 969 32 4000 (appel non surtaxé) - PREDICA - S.A. au capital de 915 874 005 e,entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 50-56, rue de la Procession - 75015 PARIS - 334 028 123 RCS Paris - CREELIA Siège social : 90, bd Pasteur - 75015 PARIS - 433 22 074 RCS Paris. - iPhone est une marque déposée par Apple Inc. Apple Store : service de téléchargement proposé par Apple Inc., titulaire de la marque enregistrée App Store . 04/2012



La médicale
assure les professionnels de santé